



Info sur Droit du locataire hlm.

Par **bouclette18**, le **19/08/2014** à **13:11**

Bonjour

Je suis locataire d un appartement hlm. Le bailleur met en vente les appartements vacants. Je souhaite rester locataire et rester dans ma residence. Est ce que mon bailleur a le droit de me demander de partir?

S'il me fait des propositions pour d' autre logement suis je en droit de les refuser tous?

Je voudrai également savoir si le remplacement des volets est à la charge du locataire.On m'a informé qu'un décret disait que cela incombé au bailleur.Pourriez me le confirmer et m indiquer le reference de ce texte de loi pour que je puisse men servir pour faire valoir mes droits auprès de mon bailleur

Merci d'avance.